



Peut on arrêter une affaire en instance et en appel

Par **Patounette57**, le 20/02/2016 à 17:42

Bonjour voila 4 ans que je suis en litige suite à un vice caché pour la vente d'un vehicule(je suis le vendeur)

J'ai perdu au premier verdict mais j'ai fait appel.le convessinaire dernier intervenant sur le vehicule aurait dû être appeler en garantie mais mon avocat a commis une erreur.

On ne voulait pas faire appel faute de moyen financier mais celui ci nous a fait une attestation disant qu'il allait prendre tous les frais de cour d'appel à sa charge.du coup nous l'avons écouté et avons pris un avocat qu'il nous a conseillé et il a aussi appelé le concessionnaire en garantie.donc 2 affaires différentes du coup.

Aujourd'hui cet avocat ne veut plus payer le 2eme avocat en appel en me disant qu'il en avait assez fait que je le gonfler a l'appeler tout le temps et qu'il ne payerai plus rien.je suis dans l'impasse il ne rend pas les conclusions à temps.ma santé se dégrade dépression ulcère idée noire mon couple empathie ainsi que mes enfants.

Mon époux et moi meme voudrions tout arrêter l'histoire en appel et l'histoire contre le concessionnaire en garantit.est ce possible et quelles sont les conséquences financières?

Merci de me répondre je suis ds le desarroi le plus complet